

Eric ANDRIEU
Député européen

Narbonne le 27 juin 2017

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Objet : AREVA Malvési - TDN-THOR

Monsieur le Ministre,

AREVA NC (ex Comhurex), filiale d'AREVA, traite depuis 60 ans sur son site narbonnais de Malvési la totalité de l'uranium qui entre en France. Traité sur place, le concentré d'uranium (yellow cake) est chimiquement transformé en tétra-fluorure d'uranium (UF4) qui alimente les centrales nucléaires françaises, ou sert les clients de l'entreprise à l'exportation (40% du total). Cette activité génère d'importants volumes de résidus sous forme de boues nitratées et d'effluents liquides, 350 000 m³ à ce jour, simplement stockés dans des bassins de décantation et d'évaporation.

Dans la perspective de la réduction et de l'élimination nécessaire des déchets stockés et à venir, AREVA NC a proposé l'installation d'une importante unité de traitement mettant en œuvre le procédé THOR (THERmal Organic Réduction) développé par la société américaine Studsvik. Il consiste en un traitement thermique et chimique de destruction des nitrates (TDN) selon un procédé expérimental par combustion dans un four à charbon à 850°C.

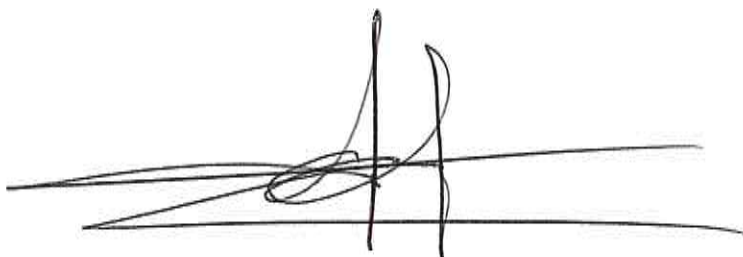
Cette solution, qui rejetterait 350 millions de m³ par an de fumées chargées en oxydes d'azote, acide chlorhydrique, benzène, et phtalates, ainsi que des particules fines et des radioéléments, suscite de vives inquiétudes de la part des populations et des élus d'une dizaine de communes dont Narbonne, Moussan, Cuxac d'Aude, Sallèles d'Aude, Saint Marcel, Marcorignan, Montredon des Corbières, Néviau, Coursan, Vinassan et Armissan. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que la rupture en 2004 des digues de deux bassins et le déversement dans la plaine voisine de 30 000 m³ de boues liquides a fait apparaître, après analyses de la Criirad, que ces déchets contenaient des doses non négligeables de plutonium ainsi que des dérivés de l'uranium (thorium, radium, plomb et américium). Vous conviendrez avec moi que la présence avérées de ces radioéléments, doit nous inciter à la plus grande prudence quant au devenir de ces déchets et aux choix des méthodes de traitement.

Des analyses contradictoires menées par des associations locales et des citoyens très au fait de ces sujets ont déjà conduit à deux périodes de prorogation de trois mois de la décision préfectorale d'autorisation et au dépôt d'une motion du Conseil Municipal de Narbonne.

Je crois sincèrement qu'il serait aujourd'hui irresponsable d'autoriser l'exploitation d'un outil de traitement de déchets au cœur d'une zone densément peuplée alors que tous les doutes sur les impacts sanitaires, environnementaux et économiques ne sont pas levés.

Compte tenu de la nature extrêmement sensible de ce sujet, face aux doutes et à la mobilisation grandissante, à l'enjeu que peut représenter un tel « process » pour la santé humaine, je vous demanderais de bien vouloir user de vos prérogatives pour demander le report de la décision d'autorisation préfectorale qui doit intervenir d'ici le 9 août prochain et, dans un esprit d'apaisement et d'écoute, permettre la mise en place d'une commission d'expertise indépendante intégrant des experts locaux. Exempte de soupçons quant à son impartialité, elle serait en charge de réévaluer l'impact du procédé TDN-THOR et les alternatives envisageables sur des bases acceptées par tous.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Eric ANDRIEU
Député Européen